



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Activités créatrices et manuelles 9^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

Les Activités créatrices et manuelles (AC&M) s'inscrivent dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans différents langages artistiques,
- analyser ses perceptions sensorielles,
- s'approprier diverses techniques plastiques et artisanales en les mettant en pratique,
- comparer et analyser différentes œuvres artistiques.

L'enseignement des AC&M au cycle d'orientation fait suite à l'enseignement dispensé à l'école primaire, et tend à approfondir les compétences de base qui y ont été acquises en permettant aux élèves de créer un objet mettant en œuvre les techniques artisanales des travaux manuels et/ou des textiles, dans une perspective culturelle.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
1 période	-	-

Les cours sont donnés à raison de deux périodes consécutives sur un semestre, en groupes restreints, et dans des locaux spécifiques équipés pour les AC&M.

Programme

Les AC&M sont enseignés à travers quatre axes interdépendants : Expression et représentation, Perception, Acquisition de techniques, Culture. Les objectifs et les apprentissages du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des regroupements.

Les élèves font dans un premier temps un travail de préparation pour acquérir les techniques de base, puis réalisent un objet tridimensionnel dans le cadre d'un travail plus conséquent articulant les quatre axes du PER.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co). Elles proposent des méthodologies pour créer des objets, des initiations à des techniques artisanales et des éléments d'histoire de l'art.

Évaluation

Les élèves sont régulièrement évalués sur leurs réalisations en fonction des quatre axes du PER. La moyenne du semestre est mentionnée sur le bulletin du deuxième ou du troisième trimestre.